



Gros problème avec mon ancienne proprio

Par **laidyso**, le **01/04/2015** à **23:22**

Bonjour, mon histoire est un peu compliquée ! Après mon accouchement mon copain et moi avons décidé de vivre ensemble ! avant ça je vivais seul avec mes enfants nous avons donc signé un bail à nos deux noms. (seul l'exemplaire du propriétaire a la signature de nous deux et l'état des lieux également) le chèque de caution étant élevé le propriétaire nous a certifié ne pas l'encaisser ou d'attendre le remboursement des apl pour l'encaisser ! Bref au bout de 2 ou 3 semaines un beau matin je me suis levée et monsieur avait pris ses affaires et depuis plus de nouvelles. donc ni aide financière pour le loyer ni pour notre enfants. de plus il n'a fait aucun courrier au propriétaire pour prévenir ou s'enlever du bail ! mais vu que c'est nos voisins il l'on su rapidement. mais à partir du moment où leur loyer était payé eux se foutaient de la situation ! j'ai donc pas fait de changement de situation à la caf vu que je revivais seul sans aucune aide financière extérieure. Bref au bout de quelques mois ne réussissant plus à mon sortir financièrement avec ce gros loyer j'ai informé mes propriétaires que dès que je trouverais quelque chose je partirais !!! fin février j'ai trouvé j'ai directement prévenu ma proprio par lettre recommandée de ma dédit et de mon départ le 13 mars ! le 13 j'ai déménagé ! début mars ma proprio a reçu l'apl pour tout le mois. partant du principe que MR était encore sur le bail et que je partais le 13 je n'est pas à payer le reste du loyer moi ! et je n'est pas non plus ni 3 mois de préavis comme pour un cdi ni 1 mois en cas de rsa !! malheureusement eux ne l'on pas vu comme ça et on a dénoncé à la caf que soit disant nous étions un couple ! la caf a bloqué toutes mes prestations je n'est pas 1 centime pour faire manger mes enfants ni pour rien d'autre de plus maintenant que je suis partie elle a essayé d'encaisser le chèque de caution je n'est pas d'autre choix que de faire opposition sinon je finirai interdite bancaire avec une telle somme. de plus les déménageurs n'ont pas pu tout prendre en une seule fois j'ai dû revenir le week-end d'après où nous avons été accueillies sous les injures les menaces et ne m'ont pas laissé récupérer les 3/4 de mes affaires ! je suis maman de 3 enfants dont un de 11 mois et je me retrouve avec aucun revenus du tout. je ne sais plus comment me sortir de cette situation ni du coup qui est en tort ou pas !! à l'aide svp

Par **cocotte1003**, le **02/04/2015** à **07:58**

Bonjour, c'est vous qui êtes en tord, vous deviez envoyer votre préavis par l'air à votre bailleur et régler vos loyers et charges Durant tout le préavis. Un état des lieux aurait du être fait. Votre ex aurait du lui aussi effectué les mêmes démarches. Votre règlement pour le dépôt de garantie aurait du être encaissé dès la signature du bail. Tous chèques émis soit être approvisionné. On ne fait opposition que pour des cas graves comme perte du chèque. Allez voir une assistante sociale. Pour l'instant votre ex étant encore locataire, le bail continue et il y a des chances pour que vous soyez solidaire du règlement du loyer et charges. Il est urgent de trouvera un accord amiable écrit avec votre bailleur, cordialement

Par **laidyso**, le **02/04/2015** à **12:52**

mais je n'est pas de préavis vu que mon ex est toujours sur le bail. et c'est pareil pour le reste du loyer . pour le cheque de caution c'est eux qui ne l'on pas encaisser avant mais 6 mois apres !

Par **cocotte1003**, le **02/04/2015** à **13:39**

Oui mais vous êtes solidaire du bail jusqu'à la fin d'une période triennale. Vous êtes donc responsable du paiement si votre ami ne paie pas. Le bailleur se retourne vers vous en l'absence de votre ex. A vous d'en demander le remboursement par voie judiciaire au besoin. Oui vous avez eu de la chance qu'il n'encaisse ms le chèque, cordialement